

Facture de pianos

Le ou la titulaire du CAP « Facture de pianos » est un professionnel qualifié. Il ou elle intervient, dans :

- l'entretien, la maintenance et l'accord des pianos ;
- le conseil du client.

Les activités sont réalisées en prenant en compte les critères techniques, patrimoniaux et environnementaux, liées à l'entretien-réparation.

Dans le respect d'un cahier des charges ou de consignes, l'assistant(e) en facture de pianos est amené à :

- accueillir, renseigner et conseiller le client ;
- établir un diagnostic de première intention et un devis pour des opérations de maintenance courante ;
- manipuler et déplacer un piano en sécurité ;
- participer à l'organisation du planning de l'entreprise ;
- contribuer à la veille et aux publications numériques de l'entreprise ;
- préparer un piano à son accord ;
- effectuer une mise au ton d'un piano ;
- réaliser l'accord d'un piano droit ou à queue ;
- effectuer le réglage de la mécanique et le clavier d'un piano ;
- corriger l'harmonisation du piano sur quelques notes ;
- restituer un piano après sa maintenance et son réglage ;
- procéder à la réparation du meuble d'un piano ;
- exécuter les retouches et finitions de l'ébénisterie piano ;
- monter en cordes ;
- réparer la structure harmonique d'un piano ;
- assurer les opérations de maintenance relatives à la mécanique d'un piano droit ou à queue ;
- assurer les opérations de maintenance relatives au clavier d'un piano droit ou à queue ;
- assurer les opérations de maintenance des pianos et claviers numériques ;
- assurer la maintenance et le réglage des systèmes silencieux, des systèmes de jeux automatisés et de régulation hygrométrique.

Dans tous les cas, le ou la titulaire du CAP « Facture de pianos » devra prendre en compte les :

- exigences de santé et de sécurité au travail ;
- exigences environnementales ;
- exigences en termes d'attitudes professionnelles ;
- évolutions réglementaires et technologiques.



Débouchés

Le ou la titulaire du CAP « Facture de pianos » doit s'intégrer dans une équipe de travail. Il ou elle dispose des connaissances techniques permettant d'effectuer, l'entretien, la maintenance et les réparations simples.

Il ou elle peut poursuivre sa formation professionnelle en suivant une formation de niveau 4 conduisant au brevet national des métiers d'art (BNMA) afin de maîtriser l'ensemble des techniques de réparation et de fabrication puis vers une formation de niveau 6.

Après ce complément de formation ou plusieurs années d'expérience, il ou elle pourra évoluer vers une activité en pleine responsabilité



Accès à la formation

Après une classe de 3^{ème}



Programme

Grille horaire (a)	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
Enseignement professionnel	333h30	312h
Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)	43h30	39h
Enseignements professionnels et mathématiques en co-intervention (b)	43h30	39h
Réalisation d'un chef d'œuvre(c)	87h	78h
Prévention Santé Environnement	43h30	26h
Français, Histoire-Géographie	43h30	39h
Enseignement moral et civique	14h30	13h
Mathématiques – Physique-Chimie	43h30	39h
Langue vivante	43h30	39h
Arts appliqués et culture artistique	29	26h
Education physique et sportive	72h30	65h

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

CAP

Consolidation, accompagnement
personnalisé et accompagnement au
choix d'orientation 101h30 91h

Période de formation en milieu professionnel (semaines)	6 à 7	6 à 7
--	-------	-------

- (a) Volume horaire identique quelle que soit la spécialité
(b) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève
(c) Horaire donnant droit au dédoublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil

Enseignements professionnels

BLOCS DE COMPETENCES :

BLOC n° 1 : Accueillir, conseiller et communiquer

- Accueillir, renseigner, conseiller et assurer la promotion auprès du client
- Établir les diagnostics et le devis pour les opérations courantes
- Mobiliser le piano et assurer sa propreté

BLOC n°2 : Accorder et régler des pianos

- Positionner, démonter le piano et organiser le travail
- Accorder et essayer le piano, droit ou à queue
- Assurer le réglage et les retouches d'harmonisation du piano

BLOC n° 3 : Réparer le meuble et de la structure d'un piano droit ou à queue

- Réparer le meuble et la finition du piano
- Assurer le rangement et le classement des pièces démontées
- Réparer la structure harmonique d'un piano et monter en cordes

BLOC 4 n°4 : Réparer la mécanique et le clavier d'un piano droit ou à queue

- Réparer la mécanique et le clavier
- Lire un plan et dessiner une pièce mécanique
- Assurer la maintenance de pianos numériques, de systèmes silencieux et de régulation hygrométrique

Stages

La durée des périodes de formation en milieu professionnel est de **12 semaines**.

La période de formation en milieu professionnel se déroule dans une ou plusieurs entreprises définies par le référentiel des activités professionnelles accueillant des professionnels qualifiés.

Ces entreprises d'accueil répondent aux exigences de la formation de tout candidat aux épreuves du certificat d'aptitude professionnelle Facture de pianos.

Le tuteur ou le maître d'apprentissage contribue à la formation en parfaite collaboration avec l'équipe pédagogique du centre de formation. Il veille à assurer la complémentarité des savoirs et des savoir-faire entre l'organisme de formation et l'entreprise d'accueil.

Examen

Epreuves	Coef.
EP1 – Accueil, conseil et communication Partie A : Accueil et diagnostic Partie B : Culture musicale et organologie Partie C : Préparation et devis Partie D : Activités en milieu professionnel	4
EP2 – Accords et réglages	7 ⁽¹⁾
EP3 – Réparation du meuble et de la structure d'un piano droit ou à queue	4
EP4 – Réparation de la mécanique et du clavier d'un piano droit ou à queue	4
EG1 – Français et histoire-géographie -enseignement moral et civique	3
EG2 – Mathématiques et physique- chimie	2
EG3 – Éducation physique et sportive	1
EG4 – Prévention-santé-environnement	1
EG5 – Langue vivante étrangère	1

Épreuves Facultatives ⁽²⁾

EF – Arts appliqués et cultures artistiques	Pts>10
EF – Mobilité ⁽³⁾	Pts>10

(1) 1 point de coefficient est attribué à l'évaluation du chef-d'œuvre, uniquement pour les scolaires et les apprentis. L'évaluation s'effectue conformément à l'arrêté du 28 novembre 2019 définissant les modalités d'évaluation du chef-d'œuvre prévue à l'examen du CAP par l'article D337-3-1 du Code de l'éducation.

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités proposées. Les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.

(3) Les modalités d'évaluation de l'épreuve facultative de mobilité sont définies dans l'arrêté du 30 août 2019 portant création d'une unité facultative de mobilité et de l'attestation Mobilité Pro dans le diplôme du certificat d'aptitude professionnelle.

Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCIL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM. Dans certains cas, ils peuvent aussi préparer un BACPRO en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Exemple(s) de formation(s) possible(s)

- BMA Technicien en facture instrumentale option piano
- DN MADE mention instrument

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux.

Ou se former en Occitanie

Formation non disponible dans les Académies de Montpellier et Toulouse



En savoir plus

Retrouvez sur <https://documentation.onisep.fr/>

Les publications disponibles (collections Diplômes, Dossiers, Parcours, Zoom sur les métiers, Pourquoi pas moi ? Handi +)

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au centre d'information et d'orientation (CIO).

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie
de Montpellier & de Toulouse

